

Les zones bleues en principe début mars



Il y en aurait à Battice

■ NL

● La dizaine de zones bleues à Herve et Battice, on en parle depuis belle lurette. Mais vraisemblablement, début mars, soit dans un petit mois, explique l'échevin Philippe Dumoulin, ce devrait enfin être chose faite. On pourra alors enfin dévoiler ces fameux panneaux qui devraient rendre les deux centres de localité plus accessibles pour ceux qui voudraient y stationner.

TROIS MOIS DE SENSIBILISATION

Cette mise en application devrait commencer par une période de sensibilisation et d'information qui devrait durer trois mois. Histoire que les distraits ne s'estiment pas pris au dépourvu. Ensuite, crac dedans, et place aux sanctions ! L'agent qui délivrera les contredanses fera partie de la même société que celle qui opère à Theux. Celle-ci contrôlera le respect des règles et se chargera de la perception des redevances.

ON EN CAUSE DEPUIS 2006

La saga des zones bleues, limitant le stationnement des véhicules dans le temps, avait débuté en 2006. La concrétisation aurait dû intervenir l'an dernier, mais l'agent constataleur de la ville avait trouvé du boulot ailleurs. On avait donc postposé.

Quelque 110 places sont concernées.

> **À Herve**, on prévoit cinq sites : place de l'hôtel de ville ; devant la galerie La Neuve ; dans des portions de Potiérue et de la rue de la Station ; près du rond-point d'Outrecour (près de la pharmacie).

> **À Battice**, des zones bleues sont attendues en face de l'église, depuis Le Vieux Logis jusqu'à l'IMP Le Relais ; place de l'Église, devant la Maison de l'Emploi ; rue du Centre, près du Cercle Saint-Vincent ; au début de la rue de Herve, près de Chez Giova. ■

Y.B.